

Paris, le 23 février 2021

Objet : Réorganisation d'EDF – Projet Hercule

Monsieur le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance

Energie en Actions est la principale association d'actionnaires salariés du Groupe EDF. Elle a pour objet de défendre les intérêts tant du groupe EDF que ceux de ses actionnaires minoritaires. En tant que salariés et anciens salariés d'un industriel responsable, nous sommes attentifs aux enjeux de l'Entreprise, aussi bien des impacts environnementaux de ses activités, que son rôle sociétal, notamment la défense de l'intérêt général et du service public.

Comme de nombreuses parties prenantes, nous nous opposons au projet dénommé Hercule, en cours de discussion avec la Commission Européenne, car nous considérons qu'il ne répond pas aux enjeux actuels.

Tout d'abord, toute séparation d'activités d'EDF au sein d'entités distinctes, conduirait à des désoptimisations, et tôt ou tard à un éclatement du groupe EDF.

Comme de nombreux citoyens qui ont décidé d'investir une partie de leur épargne, lors de l'ouverture du capital d'EDF en 2005 puis lors de la dernière augmentation de capital, **nous ne pensons pas que le développement d'EDF passe par une renationalisation de toutes ou parties d'EDF.**

Le 4 février, devant les Commissions des Affaires économiques et du Développement Durable de l'Assemblée Nationale, Madame la Ministre de la Transition écologique a déclaré : « Si on ne trouve pas d'accord avec la Commission Européenne, ... **il va falloir trouver un plan B et le plan B n'est pas si évident que cela à trouver** ». **Nous nous permettons de vous faire part ci-après de plusieurs propositions susceptibles de sortir de l'impasse actuelle**, que nous lui adressons.

Dispositions immédiates de révision du dispositif Arenh

Le gouvernement propose une « nouvelle régulation économique du nucléaire existant » prévoyant entre autres une revalorisation du prix de vente de l'électricité d'origine nucléaire. Ainsi partage-t-il le constat que le prix actuel de 42 €/MWh inchangé depuis 2012, ne permet pas contrairement à ce que prévoit la Loi NOME de couvrir les coûts complets de production de l'électricité issue des réacteurs nucléaires existants.

De ce fait, tout en considérant sur le fond le système de l'Arenh comme profondément nocif, il nous semble néanmoins possible d'engager à très court terme une augmentation du prix, en s'appuyant sur la valeur de 48,36 €/MWh évaluée par la Commission de Régulation de l'Énergie en septembre 2020, EDF ayant de son côté une évaluation plus élevée.

Un accord de la Commission Européenne pourrait être obtenu dans la mesure où cette proposition s'inscrit dans le cadre de la politique européenne de réduction des émissions de gaz à effet de serre, avec l'intérêt pour l'Europe entière que l'acteur industriel européen 1^{er} producteur d'énergies renouvelables puisse continuer d'investir.

Mais le dispositif ainsi revu ne peut être de toute façon que temporaire. Il est utile à cet égard de rappeler la recommandation de l'Autorité de la Concurrence qui préconise « une sortie progressive, avant 2025, du mécanisme administré d'approvisionnement mis en place, afin de revenir par étapes aux conditions d'approvisionnement d'un marché normal ».

On peut certes objecter que nos propositions d'augmentation immédiate du prix de l'électricité d'origine nucléaire puis d'adoption des recommandations de l'Autorité de la Concurrence auraient des conséquences négatives sur le pouvoir d'achat des consommateurs. Nous ne le contestons pas, mais le gouvernement aurait la possibilité de limiter ces conséquences par une action simultanée sur le niveau élevé des taxes pesant sur les consommateurs finaux d'électricité, comme notre association le souligne depuis plusieurs années.

Modification des taxes portant sur l'énergie et tout particulièrement l'électricité

Force est de constater en effet que l'électricité est une des énergies les plus taxées alors même qu'elle représente le vecteur principal de la transition énergétique. Il est donc souhaitable de diminuer la fiscalité pesant sur l'électricité, en la rapprochant de celle du gaz, en :

- transférant, à fiscalités globales et recettes inchangées pour les collectivités locales, une partie des Taxes sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) sur les énergies fossiles, en particulier sur le gaz,
- menant jusqu'au bout la réforme du financement des charges de service public de l'énergie, afin de faire supporter la majorité du financement des énergies renouvelables aux consommateurs d'énergie carbonées.

Augmentations de capital

Une augmentation de capital d'EDF paraît indispensable afin dans un premier temps de réduire l'endettement, ceci dans le cadre d'une opération publique avec maintien des droits préférentiels de souscription et selon des dispositions adaptées permettant à l'actionnariat salarié d'y participer sans dilution.

L'Etat devrait par ailleurs s'engager, en tant qu'actionnaire principal, à opter pour un paiement du dividende en actions nouvelles pendant plusieurs années, afin de contribuer au renforcement des fonds propres d'EDF.

Nous suggérons également une augmentation du capital de la filiale EDF Renouvelables, ouverte au public - on rappellera que cette filiale, précédemment dénommée EDF Energies Nouvelles était cotée en Bourse, jusqu'à ce qu'EDF décide de lancer une opération de rachat des minoritaires-, ceci afin de permettre

- au Groupe de participer activement au développement des énergies renouvelables, sans devoir comme aujourd'hui vendre certains projets après leur réalisation,
- à des investisseurs particuliers et institutionnels d'apporter des capitaux spécifiquement dédiés au développement de cette activité.

Opérations de cofinancement des investissements à engager dans le cadre du Grand Carénage sur certains réacteurs nucléaires

Il peut être envisagé de mettre en place des cofinancements avec des fournisseurs alternatifs (ou des industriels gros consommateurs) sous forme de participations dans des centrales nucléaires. Un tel dispositif de « contrats d'allocation de production », mis en place lors du développement du parc nucléaire d'EDF, bénéficie encore aujourd'hui à plusieurs électriciens européens. Ceci permettrait à des concurrents de disposer de la production d'origine nucléaire en France, tout en leur faisant partager les risques, et assumer les coûts de l'exploitation des centrales, ce qui n'est absolument pas le cas avec l'ARENH actuel.

Examen de dispositifs à même de relancer les investissements sur les ouvrages hydrauliques

S'agissant des concessions hydrauliques sur lesquels une procédure a été engagée par la Commission Européenne contre la France, il nous semble que toutes les solutions n'ont pas été examinées.

A l'image de ce qui a été fait lors du précédent quinquennat pour les concessions d'autoroute, l'association Energie en Actions suggère d'étudier la piste d'une prolongation de la durée des concessions en contrepartie d'un engagement du concessionnaire sur des investissements à engager sur des ouvrages hydrauliques existants (ou aménagements), ou sur la réalisation de nouveaux ouvrages hydrauliques à proximité d'ouvrages existants. Cette solution présenterait l'intérêt de relancer les investissements, dont certains ont été gelés compte tenu des incertitudes réglementaires sur le devenir des concessions, notamment ceux permettant d'augmenter durablement la production hydraulique, énergie non carbonée, et de favoriser ainsi la transition énergétique.

Dispositif permettant d'assurer le financement du renouvellement d'une partie du parc nucléaire

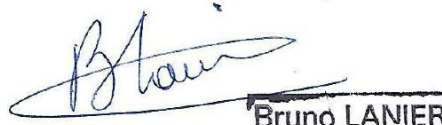
Le gouvernement pourrait décider d'adopter en France un dispositif proche de celui mis en place au Royaume Uni pour assurer la construction de la centrale nucléaire Hinckley Point (avec l'accord à l'époque de la Commission Européenne), pour le financement de nouveaux réacteurs nucléaires à construire pour assurer le renouvellement d'une partie du parc nucléaire, avec la participation éventuelle de partenaires.

Nous sommes donc convaincus qu'il existe d'autres options possibles que le projet Hercule, ceci sans casser un outil industriel qui a fait ses preuves et qui fait bénéficier aux consommateurs français de prix compétitifs en raison de la taille de l'entreprise et de l'excellence de ses savoir-faire.

Pour atteindre ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'Europe a besoin d'avoir des champions industriels en matière de transition énergétique. Le groupe EDF, qui a naturellement vocation en faire partie, doit impérativement être renforcé plutôt qu'entravé dans son développement, avec des règles concernant le marché intérieur européen qui doivent évoluer compte tenu des enjeux climatiques actuels.

Nous nous nous tenons à votre disposition pour évoquer ces différents points avec vos services.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, nos meilleures salutations.



Bruno LANIER

Le Président d'Energie en Actions
bruno.lanier2@gmail.com